



# Communiqué de presse

Annecy, le 22 juillet 2019

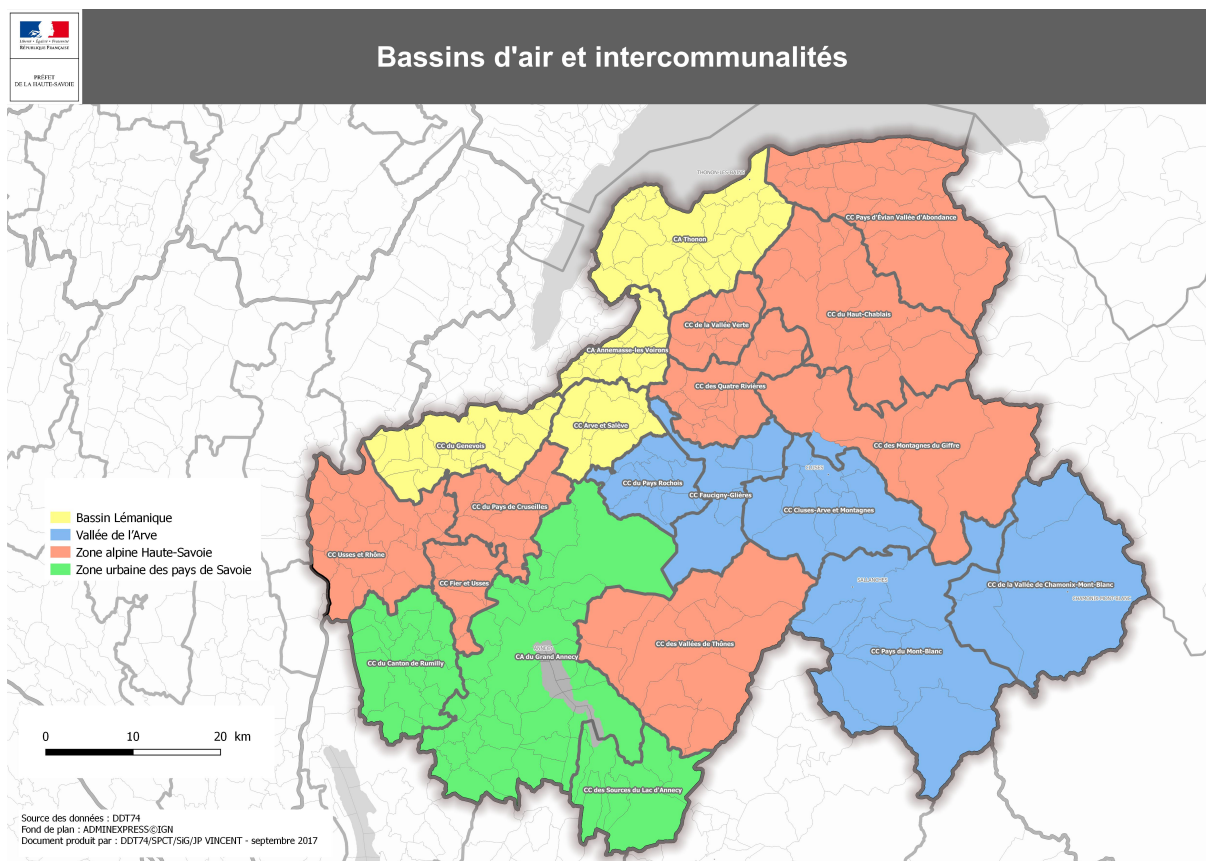
## Qualité de l'air

### Épisode de pollution de l'air en cours en Haute-Savoie

Ce lundi 22 juillet 2019, un épisode de pollution atmosphérique de type «estival» (ozone O<sub>3</sub>) est en cours sur une partie du département de la Haute-Savoie.

Les principales mesures réglementaires en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont détaillées ci-après pour chacun des quatre bassins d'air du département.

L'intégralité des mesures réglementaires est consultable sur le site Internet de la préfecture : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Qualite-de-l-air>



## Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

## **Zone urbaine des pays de Savoie**

**Épisode estival en cours – Seuil d'information (vigilance jaune)**

### **Recommandations sanitaires**

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités et vous pouvez continuer d'aérer votre logement. Seules les personnes sensibles et vulnérables sont invitées à limiter les activités physiques intenses et à s'éloigner des zones à forte circulation automobile.

### **Recommandations comportementales**

**Aucune mesure réglementaire n'est en vigueur, cependant, chacun est invité à agir pour limiter ses émissions.** Par exemple : maîtriser la température des bâtiments à 19°C, utiliser des modes de transport doux, réduire les activités émettrices de poussières et polluants (brûlage, utilisation d'outils non électriques ou de groupes électrogènes...)

## **Vallée de l'Arve**

**Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)**

## **Bassin lémanique**

**Épisode estival en cours – Seuil d'information (vigilance jaune)**

### **Recommandations sanitaires**

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités et vous pouvez continuer d'aérer votre logement. Seules les personnes sensibles et vulnérables sont invitées à limiter les activités physiques intenses et à s'éloigner des zones à forte circulation automobile.

### **Recommandations comportementales**

**Aucune mesure réglementaire n'est en vigueur, cependant, chacun est invité à agir pour limiter ses émissions.** Par exemple : maîtriser la température des bâtiments à 19°C, utiliser des modes de transport doux, réduire les activités émettrices de poussières et polluants (brûlage, utilisation d'outils non électriques ou de groupes électrogènes...)


## **Zone alpine Haute-Savoie**

**Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)**

---

### **Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse**

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)

 @Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00